

Espace Neptune

Le mobilier mis à votre disposition doit être restitué et rangé au même endroit que lors de votre prise de possession de la salle.

LES INTERDITS

- Scotchs au mur ou sur les vitres ou au sol
- Punaises ou clous au mur ou sur le mobilier
- Laisser la lumière allumée la nuit
- Laisser du matériel dehors toute la nuit
- Quitter les lieux sans s'assurer du bon verrouillage des accès
- Restituer une salle avec des poubelles non-vidées

En cas de non-respect constaté par les services la municipalité procédera à une retenue sur caution

J'atteste avoir pris connaissance des éléments cités dans le livret d'accueil m'a été remis en main propre par un agent ou un élu de la municipalité de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Date et signature :